L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLÉANS, LUNDI MATIN 24 NOVEMBRE 1851.

Imprimé et publié par
G. P. WEISSE.
No. 93, rue de Chartres

JOURNAL OFFICIEL *de l'Etat, du Conseil-Général, du Conseil de la Première-Municipalité, et de la Commission de Lamdarum.*

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 24 NOVEMBRE.

ELECTION CONTESTÉE.

M. Rozelius a répliqué à M. Grymes avant-hier samedi, et sa réponse n'a pas été moins remarquable que sa plaidoierie d'ouverture. Le juge Lacoste déclaré qu'il rendrait sa décision lundi aujourd'hui ou mardi au plus tard.

RÉSULTAT DÉFINITIF DE L'ÉLECTION

Presque tous les retours officiels ont été reçus et le résultat de l'élection est maintenant connu d'une manière positive.

Sur quatre représentans au Congrès, nous en avons élu deux ; nous n'en avons eu qu'un pendant longtemps. Notre délégation se compose de MM. Arnaude Landry et John Moore, whigs, et de MM. Louis St-Martin et Alexander Penn, démocrates. La majorité de Moore, dont le triomphe a été si longtemps balancé, ne s'élèvera guère à moins de 500 voix. Celle de M. Bordelon, pour la place d'auditeur, est de 225 voix. La majorité whig au Sénat est de 2 voix et de 15 à la Chambre des Représentans. Majorité dans les deux Chambres réunies 17 voix.

Les whigs ont richement fait leur devoir qu'ils maintiennent leur puissante organisation et continuent de triompher. C'est la première fois depuis vingt ans que nous avons la majorité dans l'une et l'autre Chambre. C'est la première fois depuis la présente division de l'Etat en districts congressionnels que nous élisons deux représentans whigs. Nous avons battu en outre par un vote général le seul candidat dont la nomination dépendit de tout le peuple de l'Etat. Notre succès a été aussi complet à la Nlle-Orléans, grâce à l'attitude pleine de franchise des whigs et à leur programme sincèrement démocratique. A nous maintenant de conserver la suprématie que nous avons conquise.

LA TAXE—Un grand nombre de négocians se sont réuni samedi soir au bureau de M. McAlpin & Co, No 20 rue de la Commune, pour délibérer sur une réforme importante à introduire dans le commerce des sucres. Il s'agissait de s'entendre sur le déchet réel que le poids des boucaus, barils, etc., fait subir à leur contenu, en d'autres termes de fixer le montant de la tare. Après plusieurs discours, il a été voté à l'unanimité une série de résolutions portant lorsque la tare taxée actuellement a dû pour cent ne répond nullement à la moyenne du poids des boucaus et cause un très grand préjudi ce aux consommateurs ; 2o que le sucre dont être assimilé aux produits importés à la Louisiane, lesquels subissent une diminution proportionnée à la tare réelle ; 3o que désormais toute transaction dans les sucres doit être basée sur la tare réelle, mais que pour la commodité générale une tare conventionnelle de douze pour cent sera établie ; 4o que la chambre du commerce sera invitée à émettre conformément à la précédente résolution un règlement qui sera mis en vigueur dès le 15 décembre ; 5o que le président du meeting adressera dans ce but un mémoire à la Chambre du Commerce.

CELEBRATION D'UN ANNIVERSAIRE—On verra en se référant aux annonces de notre partie ouvrage que la société dite *Screnade Bienaimé* et *Association* se réunie demain son premier anniversaire. Cette société fondée depuis un an seulement compte deja trois cents membres et a soulagé de nombreux infortunés.

MISSISSIPI—La Convention du Mississipi a voté une série de résolutions indiquant l'esprit qui doit animer le Nord et le Sud dans les questions qui intéressent tout le pays. Une de ces résolutions porte qu'un Etat n'a pas le droit de se retirer de l'Union.

ELECTIONS DE NEW-YORK—Nous avons reçu ce matin plusieurs extraits de journaux de New-York. Après une infinité de dépêches qui se suivaient et ne se ressemblaient pas, nous apprenons enfin d'une manière à peu près positive que les whigs ont eu le trésorier et un commissaire des canaux. Deux autres candidats whigs ont d'assez bonnes chances mais leur élection est encore incertaine. Les whigs auront une majorité dans les chambres réunies de la législature. Le Sénat se compose de seize whigs et de seize démocrates ; nous le maintenant gouverneur, qui préside cette assemblée est démocrate. La chambre très-ème soixante-cinq whigs et soixante-trois démocrates. Somme toute, la lutte entre les deux partis a été extrêmement serrée, et il n'y a d'avantage marqué ni d'un côté ni de l'autre.

F. KOPM.

Le Cambria a apporté des journaux de Paris jusqu'au 30 octobre et de Liverpool jusqu'au 1er novembre. Nos lisanes nous ont été transmises par la malle.

La longue ère de graves événemens semble se prolonger, et le pays sur lequel se concentre en ce moment l'attention du reste de l'Europe. C'est un point noir au milieu de la tranquillité générale, et comme il pourrait grandir, comme il est peut-être le précurseur des tempêtes, on s'inquiète, on s'agite et les pryers et fixent leurs regards. C'est le doute, c'est l'incertitude, c'est le triomphe d'un homme, c'est-à-dire de la force, ou le triomphe d'un peuple, c'est-à-dire d'un principe.

Le nouveau ministère de Napoléon a accepté un lourd héritage. La partie engagée entre le Président et l'Assemblée est de celles qui broient les hommes et nous nous attendons à voir le cabinet se dissoudre et s'évanouir au premier choc des passions rivales.

La presse parisienne nous offre à l'heure qu'il est un étrange spectacle. Les rôles y sont intervertis, et tel journal qui attaquait naguère avec e plus de véhémence les actes du gouvernement s'en constitue aujourd'hui l'ardent et aveugle défenseur. C'est l'anarchie dans la discussion. Le *Constitutionnel* se fait remarquer entre tous les organes de l'opinion par l'audace de sa polémique et les hardiesses extra legales de son rédacteur en chef, le docteur Véron. C'était-il la chef du pouvoir exécutif un rôle de dictateur et n'hésite pas à le re de sa volonté la règle du pays. Ecoutez le plutôt dans un article consacré au futur message du Président et ce qui paraît avoir excité une indignation universelle :

"Oui, le message, si nous sommes bien informés, sera plein de sagesse et de bon sens, si nous sera pour ainsi dire passer la revue de cette armée demagogique nombreuse et puissante qui menace la France et l'Europe. Entre l'assemblée nationale qui refuse la revision et les deux millions de pétitionnaires, les quatre-vingts conseils généraux qui la commandent, il y a un arbitre naturel et souverain : c'est le pays. Le président de la république, ouvrant de sa propre volonté l'arène à tous les prétendans, demande qu'on en appelle *tout de suite* à cet arbitre. N'est-il pas plus sage, en effet, de mettre un terme *dès le mois de novembre*, avant que les échéances de toutes sortes de la fin d'année, à cette fièvre d'inquiétudes et de craintes, cause de ruine pour la France, que d'attendre sur un lit de douleur la crise de mai ? Si dans cette élection, approuvée par la prudence de l'assemblée nationale, accomplie sous le suffrage universel le plus absolu, et où sera permis de voter pour tout le monde, Louis-Napoléon Bonaparte obtenant une seconde fois une majorité décisive de suffrages, il en rapporterait, comme le dit ce matin l'*Assemblée nationale*, à la sagesse des représentans actuels pour modifier la constitution. Qu'on interroge tout homme sensé, le pays, au milieu des dangers qui s'accroissent chaque jour, ne courrait pas le risque d'être subjugué sous les le ardeur de l'élection d'une constituante, et qu'il ne serait pas menacé de perir sous les orages de la révolution pendant les travaux arduis et tumultueux de cette nouvelle assemblée ?"

Le président de la république se contente, tout d'indiquer quelques points importans à traiter dans la constitution nouvelle, tels que l'abolition du scrutin de liste et la co-existence de deux chambres.

"Puisque nous sommes en veine de prophéties, nous irons encore plus loin, et nous dirons, confiant que nous serons dans les sentiments avec et pleins de désintéressement des représentans les plus prévenus et les plus engagés, nous dirons avec joie, pour l'avenir de la civilisation et de notre société, que la France sera sauvée encore une fois, et que cet tout finira par d'honorables et patriotiques transactions.

En d'autres termes le *Constitutionnel* propose froidement de fouler aux pieds la Constitution dont les prescriptions imposent trop longs délais son impatience. Mais à quoi servent alors les Constitutions si on ne s'habitue point à les respecter ?

La nouvelle solution proposée par le docteur Véron avant causé une profonde émotion dans le public, et produit une baisse à la Bourse, la *Patrie*, journal élyséen, a immédiatement déclaré que le président de la république n'avait pas encore commencé à *rédiger* son message. Mais qu'importe la rédaction si on en connaît d'avance l'esprit !

Le *Siècle* qualifie l'article du *Constitutionnel* de manifeste incendiaire et trouve une apparence sérieuse aux mesures inconstitutionnelles et violentes que le docteur Véron attribue au pouvoir exécutif. Il rappelle cette parole tombée du haut de la tribune, d'une bouche royaliste : " Le premier qui se placera en dehors de la légalité, en dehors de la constitution, aura contre lui l'unanimité des bons citoyens." Il déclare enfin que l'assemblée nationale aviserait dans sa sagesse et que le pays aviserait avec elle si le pouvoir exécutif et le nouveau cabinet ne repoussaient pas énergiquement les projets odieux que leur prête le *Constitutionnel*.

Ce dernier journal n'est pas le seul à prêcher des doctrines inconstitutionnelles. Voici ce qu'on lit dans le *Bulletin de Paris* :

" L'assemblée passe, la présidence reste. La nation n'a réellement élu l'assemblée que pour un temps déterminé ; elle ne représente qu'une phase, qu'une période, qu'un passage de la politique ; tandis que le président a été élu par cette nation avec l'intention de donner à son pouvoir une durée indéfinie. Ils sont bien rares, en effet, ceux qui, au 10 décembre 1848, croyaient et voulaient ne nommer qu'un chef passager et temporaire du gouvernement. Le scrutin populaire ne lui marchandait pas le temps."

FRANCE.

LE NOUVEAU MINISTERE.

M. Blondel, le nouveau ministre des finances, est en ce moment en Corse, où il remplit une mission spéciale.

M. Corbin, le nouveau ministre de la justice, était procureur général à Angers lors du procès de M. Ledru-Rollin, en 1840 ; il était passé depuis avec les mêmes fonctions à la Cour de Bourges.

M. Charles Giraud a été déjà chargé, dans le ministère du 24 janvier 1851, du portefeuille de l'instruction publique.

Le nouveau ministre de la marine, M. Hippolyte Fortoul, est professeur de belles-lettres et doyen de la Faculté d'Aix.

M. Turgot, le nouveau ministre des affaires étrangères, est un ancien pair de France.

M. Tiburce de Thorigny, le nouveau ministre de l'intérieur, est un ancien avocat général près la cour d'appel de Paris.

M. Xavier de Casabianca, le nouveau ministre de l'agriculture, est un des représentants du peuple.

M. Lacrosse, le nouveau ministre des travaux publics, est l'ex-vice-président de l'assemblée nationale.

M. Jacques Arnaud le Roy de Saint Arnaud, le nouveau ministre de la guerre, est l'excommandant de la 2e division de l'armée de Paris.

LE NOUVEAU PREFET DE POLICE.

M. de Maupas, préfet de la Haute Garonne, vient d'être nommé préfet de police en remplacement de M. Carlier démissionnaire.

Voici la proclamation du nouveau fonctionnaire à ses administrés :

"Habitans de Paris,

"Un décret du Président de la République m'appelle aux fonctions de préfet de police.

"Le premier de mes vœux est de vous inspirer confiance ; ce sentiment, réciproque entre vous, m'aidera pour moi à plus sûre condition du succès et du bien.

"Maintenir la tranquillité publique, opposer une insurmontable barrière à l'esprit d'anarchie, répondre par une attitude énergique aux menaces des ennemis de l'ordre et de la société, déjouer leurs coupables manœuvres et les réduire à l'impuissance, tel est le plus important de mes devoirs ; je m'efforcerai de le remplir.

"Sous la main d'une administration ferme, sous la salutaire influence de lois et de mesures protectrices, sous l'égide du chef de l'Etat et de son invariable politique d'ordre, la sécurité de Paris est assurée.

"Etudier vos besoins, protéger vos intérêts, appliquer avec persévérance un système prudent d'améliorations progressives, faire tourner le crédit au profit du bien-être du peuple, féconder les ressources infinies de notre sol, seconder le Président de la République, porte un si vif intérêt : telle est encore ma tâche ; rien ne me coûtera pour l'accomplir.

"Habitans de Paris, vous tous qui êtes pénétrés comme moi de ces grands principes sur lesquels la société repose, notre cause est la même.

"A vous de seconder les loyales intentions de l'autorité qui veille sur votre repos ;

"A l'autorité de mériter ce concours par une sollicitude incessante.

"Vous sympathiserez, je parviens à m'en rendre digne, seront d'abord mon encouragement et mon soutien, pour devenir plus tard ma récompense et mon orgueil.

"*Le préfet de police*, DE MAUPAS."

Le nouveau ministre de la guerre, M. le général de Saint-Arnaud, a adressé à l'armée l'ordre du jour suivant :

"Soldats !

"Le Président de la République m'appelle à votre rétre ; l'honneur est grand, la tâche facile si vous restez ce que vous êtes : unis vous la vie du devoir, forts par votre discipline.

"Partout où l'ordre faiblit, partout où la paix publique est menacée, les gens de bien tournent les yeux vers vous et vous cherchent.

"Jamais plus vaintageuse ne fut confiée à des hommes plus dignes de la défendre.

"N'oubliez pas que, dans les temps difficiles, l'armée prévient, par la seule énergie de son attitude, les désordres qu'elle réprimerait toujours par l'emploi de sa force.

"L'esprit de corps, culte du drapeau, solidarité de gloire, que ces doubles traditions nous inspirent et nous soutiennent ; portons si haut l'honneur militaire, qu'au milieu des élémens de dissolution qui fermentent autour de nous, il apparaisse comme moyen de salut à la société menacée.

"Paris, le 27 octobre 1851.

"*Le ministre de la guerre*,
"A. DE SAINT-ARNAUD."

LA LOI DU 31 MAI ET LES PRÉFETS.

Depuis un an le champ administratif a été remué, fouillé, tourné et retourné en tous sens. M. Léon Faucher a semé ses hommes un peu partout ; il faut maintenant extirper un assez grand nombre de personnalités compromises. Pour faire place à bien des préfets et des sous-préfets se sont crus forcés de vaner publiquement les bienfaits de la loi du 31 mai ; aujourd'hui que cette loi est tombée dans un discrédit à peu près complet et qu'elle est à la veille de disparaître de l'arsenal de notre législation, il est difficile que les fonctionnaires qui l'ont prôné comme restent au poste qui leur avait été confié par M. Leon Faucher. On n'a pas oublié que M. Léon Faucher, à la veille de livrer sa grande bataille contre M. Louis Bonaparte, avait cerné autour de ses préfets pour leur demander leur avis sur le maintien ou le rejet de la loi ; la lettre du ministre était conçue en termes qui indiquaient clairement à ses subordonnés dans quel sens ils devaient se prononcer. La plupart, pris au piège et ne soupçonnant pas encore la partie qui allait se jouer entre l'Elisée et ses ministres, n'osèrent faire de réponde que le maintien de la loi du 31 mai était indispensable, que cette loi était la forteresse des amis de l'ordre, et que sans elle la société serait livrée aux anarchistes. Le dossier qui contenait les lettres des préfets fut établi sous les yeux de M. Louis Bonaparte comme preuves à l'appui de l'opinion soutenue par M. Léon Faucher. Louis Bonaparte mit le plus grand soin à parcourir cette correspondance, moins sans doute pour s'éclairer sur le parti qu'il devait prendre que pour noter les noms et les opinions de chacun. Il va donc y avoir d'ici à peu de jours des changemens nombreux et des mutations dans le personnel des préfets et des sous-préfets, et l'on assure que les derniers administrateurs nommés sous l'ancien cabinet ne tarderont pas à *être appelés à d'autres fonctions*.

BERMUDES.—Il a été reçu à New-York des journaux des Bermudes jusqu'au 4 courant. Rien de nouveau.

KOSSUTH.

Voici la lettre que Kossuth a adressée de Gibraltar au maire de New-York.

A SON HONNEUR A. C. KINGSLAND,
Maire de la ville de New-York.

MONSIEUR,—Les Etats-Unis ont envoyé la frégate à vapeur le *Mississipi* pour me conduire de la prison à la liberté, et de la liberté à la vie, dans l'exil.

J'ai sans cette généreuse résolution comme le plus grand honneur qui pût être fait à un homme. Je l'ai saluée comme un rayon d'espoir et de consolation pour ma patrie foulée aux pieds, saignante, mais non point détruite. Je l'ai saluée comme une encouragente manifestation de la sympathie de votre peuple en faveur du principe qui a été et sera toujours le but de mes efforts de ma vie entière.

Et lorsque, avec le magnanime consentement du Sultan, je montai à bord de la frégate *Mississipi*, et qu'une fois encore libre, parce que je me trouvais sous votre glorieux pavillon, j'ai entendu les cris de bienvenue si bienveillants et si généreux des officiers et de l'équipage — ces hommes francs, loyaux, braves, véritables représentans de la liberté américaine, de la grandeur américaine, de la générosité américaine,—je n'ai pu m'empêcher de penser que le génie du jeune géant de l'Amérique criait par leurs voix à travers l'Océan aux nations opprimées de la vieille Europe : " Ne désespérez pas ; ne trouvais sous votre glorieux pavillon, j'ai entendu les cris de bienvenue si bienveillants et si généreux des officiers et de l'équipage — ces hommes francs, loyaux, braves, véritables représentans de la liberté américaine, de la grandeur américaine, de la générosité américaine,—je n'ai pu m'empêcher de penser que le génie du jeune géant de l'Amérique criait par leurs voix à travers l'Océan aux nations opprimées de la vieille Europe : " Ne désespérez pas ; ne trouvais sous votre glorieux pavillon, j'ai jeune frère. " Avec de pareils sentiments vous devez comprendre, Monsieur, avec quelle ardeur je devais désirer d'être amené par cette même frégate aux rivages des Etats-Unis.

Mais je sais que la sympathie des Etats-Unis n'est donnée à aucun homme au monde pour l'amour de lui, mais bien pour l'amour des principes qu'il représente. Et je sentie que je me montrerais indigne de cette sympathie (le plus précieux trésor de ma vie), si je négligeais, même un seul moment, les devoirs que la divine providence m'a imposés, et l'obligation de pourvoir selon les exigences du moment aux intérêts de la noble noble nation que la glorieuse République des Etats-Unis a honorée de son approbation et de sa sympathie.

Ce doit être pour moi un impérieux devoir d'honneur et de conscience de ne point quitter l'Europe sans avoir mes affaires publiques et personnelles, et sans prendre toutes les précautions nécessaires pour que rien ne vienne nuire au but sacré de cette ma vie, durant le temps où me sera accordé l'honneur de l'hospitalité de votre glorieuse patrie.

Les plus impérieux devoir du patriote, du père et de l'homme m'imposent la nécessité de m'arrêter quelques jours en Angleterre, avant de continuer mon voyage vers les Etats-Unis.

Le commodore Morgan à la Spezzia et plus tard, le capitaine Long, du *Mississipi*, avaient avec la noble bienveillance de véritables cours Américaine, apprécié les motifs de cette nécessité et généreusement consenti à attendre avec le *Mississipi* dans la baie de Gibraltar, mon retour d'Angleterre qui aurait pu avoir lieu par le paquebot partant de Southampton le 27 courant ; mais le gouvernement de la République Française (non pas la nation Française, mais son gouvernement actuel) m'a refusé la permission de passer par la France,—passage qui m'aurait épargné du temps et sauvé des souffrances à ma femme et à mes enfans ; et maintenant le seul moyen de transport que je puisse employer pour me rendre en Angleterre est le paquebot qu'on attend demain d'Orient, et qui ne met guères moins de onze jours pour aller d'ici à Southampton. D'un autre côté, le capitaine Long m'annonce qu'un plus long délai pour mon départ, entraînerait mes compagnons, mais même les officiers et l'équipage de la frégate, en approchant de la côte des Etats-Unis dans une saison aussi avancée, à de grandes souffrances, parce qu'ils auraient à endurer froid très rigoureux et des orages.

Aussi, considérant d'un côté que les devoirs les plus sacrés me forcent à ne pas quitter l'Europe de quelque temps, avant de pourvoir à mes affaires en Angleterre, et considérant d'un autre côté qu'en restant seulement huit ou dix jours en Angleterre, il me serait absolument impossible de rejoindre ici le *Mississipi* avant le 18 novembre, si bien que nous ne pourrions arriver que dans la seconde moitié de décembre sur vos rivages hospitaliers, c'est pour moi un devoir de conscience de ne point devoir la cause d'aucune augmentation dans les fatigues et les souffrances des officiers et de l'equipage de ce navire et de ne point non plus les gêner dans leur service, aussi bien que de ne pas imposer une si rude traversée à mes compagnons.

Tels sont les motifs, monsieur, qui me privent de l'honneur d'être amené vers vos glorieux rivages par la *frégate Mississipi* ; mais je me suis consolé par l'idée qu'en adoptant le parti que je prends, non seulement j'épargne quelques souffrances à ceux qui se trouvent à bord, mais qu'encore j'aurai moi-même la vive satisfaction de jouir un mois plus tôt du bonheur de débarquer à New-York, attendu que je suis décidé à quitter l'Angleterre à bord du steamer qui part le 8 novembre de Liverpool pour New-York.

Ayant eu l'inestimable plaisir de lire dans les journaux que la ville de New-York avait résolu d'honorer par une réception et une hospitalité généreuse, dans mon humble personne, la cause et les principes que je représente, je regrette comme mon devoir de vous informer respectueusement, monsieur, et par votre intermédiaire, la ville de New-York, des empêchemens qui m'ont arrêté et de mon intention de partir de Liverpool pour votre ville le 8 novembre. J'espère avec confiance que le peuple et le gouvernement des Etats-Unis apprécieront ces motifs et approuveront la marche que je suis obligé de suivre.

Laissez-moi espérer aussi, monsieur, que, par la conduite qu'une impérieuse nécessité m'oblige à tenir, je n'aurai rien perdu de vos sympathies ni de celles de votre nation—sympathies que je n'ai pas mérites, mais qui sont le plus grand honneur de ma vie, et le plus noble récompense de mes souffrances, et le plus puissant encouragement à poursuivre le noble but que le peuple des Etats Unis a consacré et en quelque sorte sanctifié par sa sympathie.

Recevez, Monsieur, &c.

KOSSUTH.

Frégate à vapeur des Etats-Unis, *Mississipi*, Rade de Gibraltar, 14 octobre 1851.

Le London Times donne sur Kossuth et sa famille les détails suivans :

Kossuth ressemble beaucoup à ses portraits en vente ; il est de taille moyenne, et ramène ses cheveux de derrière de la tête au sommet. Il porte moustache et collier ; sa barbe est touffue. Un trait, il paraît, ce qui donne dans sa physionomie, c'est la gravité et la bienveillance. On voit briller dans ses yeux clairs l'intelligence et la douceur.

Mme Kossuth est une personne très intéressante, et qui paraît peu faite pour les peines qu'elle a du supporter. Elle a paru extrêmement sensible à tous les témoignages de respect donnés à son mari.

Les deux enfans de Kossuth est un charmant garçon de onze à douze ans, qui a une très jolie figure et les yeux bleus ; on dirait un jeune Kossuth. Sa mère était très simple ; comme de voyageur, de même que celui de son frère. La petite fille paraît avoir deux ans de moins que son frère aîné. Ces enfans paraissent jouir d'une bonne santé et être douée d'une grande vivacité, ils étaient accompagnés de deux réfugiés hongrois de distinction qui veillent sur eux avec une sollicitude paternelle. Ces réfugiés ont au contraire le teint plus [illegible] et des figures [illegible] comme des [illegible] Français et Louis.

Chronique Locale.

CONSEIL DE LA SECONDE MUNICIPALITE — Une séance extraordinaire de ce Conseil a eu lieu samedi dernier sous la présidence de l'Alderman Shield.

Le but de l'assemblée a été expliqué par l'Alderman Brother qui a lu le budget annuel préparé par le comité de finances et contenant les dépenses projetées pour l'année courante, et la taxe qui doit être imposée pour y faire face.

Le rapport démontre que la situation financière de la municipalité s'est améliorée et insiste sur la nécessité de capitaliser la dette de la Municipalité en émettant des bons payables dans 20 et 30 ans.

Les quatre ordonnances du Conseil-général concernant le wharfage sera mise à l'exécution la dimanche prochain des droits de levée sera d'environ [illegible] par an. Le déficit de 1851 est porte à 873,456 ; les dépenses totales étant 81,094 973. Le comité pense que les ressources de la Municipalité suffisent pour couvrir les dépenses.

Le rapport étend longuement sur le droit de la Seconde Municipalité à une plus forte représentation dans le Conseil-général, cette partie de la ville payant cette année 54 pour cent de la somme totale. Le rapport recommande en terminant de filter la taxe de 20 sous par cent de la propriété foncière ; 10 sous sur le capital, les propriétés foncières étant les seules à payer cent.

LES CHOIX DE DIRECTEUR—Les personnes suivantes convaincues de vol, ont été choisies pour samedi dernier comme suit :—Michael Galody, Wm Jones, Robert Adams, Honore Rudard, James Reese, E. Darmont et John Kilg à un vote de travaux forcés au pénitentiaire ; Ignacio Quebedo à deux ans et Jean Bowman à 6 mois.

BRUYERE—Des enquêtes ont été tenues samedi, d'une part le corps du jeune Bruyère, fils de Charles Lafayette, âgé de 20 ans, qui s'est suicidé en se tirant un coup de pistolet.

Une autre enquête a été tenue par le coroner Wilkinson sur le corps d'une Allemande nommée Anna Warrinthery, trouvée morte à bord du steamer Cecile New. Verdict : Mort d'hydropisie.

Etienne Beauvoisi Bréaxe, b. c. l., ayant eu une difficulté avec sa femme, dans la nuit du 14 du courant, a leur résidence rue Maudeville, a tiré un coup de pistolet sur cette dernière qui lui a fracturé le bras. L'accusé n'a pas été arrêté.

FEUILLETON.

OLYMPE de CLEVES,

PAR ALEXANDRE DUMAS.

XI.

UN DEBUT.

Trois années s'étaient écoulées depuis cette révélation. Olympe, séparée trois ou quatre fois de son amant par les guerres ou par les prisons, avait senti peu à peu se détendre la chaîne de leur amour. En 1777, M. de Mailly était encore en garnison à Marseille ; mais Olympe jouait la tragédie et la comédie à Avignon.

Depuis deux mois, elle n'avait point aperçu le comte ; seulement, la veille, il l'avait fait prévenir que, forcé par les devoirs de sa nouvelle charge,—M. de Mailly venait d'être nommé commandant des gendarmes ;—seulement, disoit-on, il l'avait fait prévenir que, forcé de M. de Mailly. Il avait, en effet, proposé à l'actrice de laisser là sa profession ; mais après s'être faite artiste par nécessité, Olympe, dans son cœur vide d'amour, avait laissé entrer un amour bien autrement dévorant que l'autre, l'amour de l'art. Elle avait donc repoussé toute proposition de ce genre, déclarant que rien au monde ne la ferait renoncer à son indépendance ; elle avait en conséquence continué de dépenser ses quatorze mille livres par an, n'acceptant de M. de Mailly que les cadeaux que l'on se fait d'amant à maîtresse, et gardant sa profession comme une ressource contre les mauvais jours.

Vingt fois le comte avait renouvelé les instances à cet endroit, vingt fois Olympe les avait repoussées. On sait qu'Olympe voulait bien ce qu'elle voulait, et surtout voulait bien quand elle ne voulait pas.

Or, à la lettre qu'elle avait reçue du comte elle avait répondu que le comte pouvait passer le lendemain en toute sécurité à Avignon, et qu'*Hérode et Marianne* serait joué le lendemain.

Ce lendemain était un jeudi ; il fallait donc absolument qu'*Hérode et Marianne* fût joué le lendemain jeudi.

Voilà pourquoi Olympe avait tant insisté pour qu'on lût le roi et avait embrassé Bannière quand il avait consenti à le jouer.

Olympe comptait peut-être sur le succès qu'elle devait avoir dans ce rôle pour ranimer la tendresse de son amant, qu'elle croyait sentir décroître depuis quelque temps ; peut-être aussi lui supposoit-on un désir qu'elle n'avait pas et ne comptait-elle sur rien, car la nuit est noire dans le cœur des femmes pour tout ce qui compose les mystères de l'amour.

Nous avons laissé Bannière vêtu en Hérode au moment où les trois coups venaient d'être frappés et où le rideau allait lever.

M. de Mailly, avec tout son état-major, était dans la salle, occupant la grande loge de face. Il avait avec le reste de la salle partagé l'anxiété des coulisses ; chacun se demandait : Y aura-t-il ou n'y aura-t-il pas spectacle ? L'ensemble, nombreux, brillant, était pleine d'impatience, respire donc largement lorsque, après avoir entendu frapper les trois coups, elle vit se lever le rideau.

Nous ne saurions dire s'il était heureux ou malheureux pour Bannière de n'être point ni de prémier ni du second acte, mais ce que nous savons, c'est qu'entre chaque acte, il eut grand besoin d'être réconforté par la présence d'Olympe, qui, pour l'entretenir dans ses bonnes dispositions, venait derrière le rideau répéter avec lui les scènes principales.

Ce qui préoccupait surtout le malheureux novice, et n'était point le légat du pape qui assistait à cette représentation solennelle, ce n'étaient point M. de Mailly et son état-major, ce n'étaient point les autorités de la ville aux premiers bancs de la salle, d'étaient ces deux pères jésuites qu'il savait être la comme s'ils étaient venus pour guetter son apparition et qui peut-être, malgré sa barbe et son manteau royal, allaient le reconnaître.

Aussi Bannière fut-il ainsi plus d'une fois d'une envie irrésistible de s'enfuir. Mais deux choses s'y opposaient : d'abord cette attraction qui l'enchaînait à Olympe, et ensuite la surveillance que l'on exerçait autour de lui. Personne n'ignorait, depuis le premier sujet jusqu'au dernier comparse, que le débutant débutait presque par surprise, qu'il avait quitté la robe de novice pour revêtir le costume d'Hérode, et comme, à tout prendre et à bien plus juste raison, il pouvait être mêlé d'un remord pareil à celui qui avait emporté Olympe, on ne voulait pas qu'une même cause amenât un même résultat, et que la pièce, qui avait failli ne pas commencer, après avoir commencé, fût exposée à ne pas finir.

Hérode était donc positivement gardé par les gardes, qui, à chaque pas qu'il faisait dans les coulisses, se déplaisaient et louvoyaient avec autant de régularité que, depuis, dans le magnifique drame de *Marion de Lorme*, nous avons vu les gardes de M. de Nangis suivre leur seigneur suzerain.

Enfin, la toile, baissée sur le premier et le second acte, se releva sur le troisième. Le moment terrible approchait. Bannière, plus mort que vif, écoutait s'envoler les vers les uns après les autres, et, à chaque vers qui s'envolait, il sentait se rapprocher son entrée. Quoique les acteurs en scène prissent les temps ordinaires, les gêner dans leur service, aussi bien que de ne pas imposer une si rude traversée à mes compagnons.

Tels sont les motifs, monsieur, qui me privent de l'honneur d'être amené vers vos glorieux rivages par la *frégate Mississipi* ; mais je me suis consolé par l'idée qu'en adoptant le parti que je prends, non seulement j'épargne quelques souffrances à ceux qui se trouvent à bord, mais qu'encore j'aurai moi-même la vive satisfaction de jouir un mois plus tôt du bonheur de débarquer à New-York, attendu que je suis décidé à quitter l'Angleterre à bord du steamer qui part le 8 novembre de Liverpool pour New-York.

Ayant eu l'inestimable plaisir de lire dans les journaux que la ville de New-York avait résolu d'honorer par une réception et une hospitalité généreuse, dans mon humble personne, la cause et les principes que je représente, je regrette comme mon devoir de vous informer respectueusement, monsieur, et par votre intermédiaire, la ville de New-York, des empêchemens qui m'ont arrêté et de mon intention de partir de Liverpool pour votre ville le 8 novembre. J'espère avec confiance que le peuple et le gouvernement des Etats-Unis apprécieront ces motifs et approuveront la marche que je suis obligé de suivre.

Laissez-moi espérer aussi, monsieur, que, par la conduite qu'une impérieuse nécessité m'oblige à tenir, je n'aurai rien perdu de vos sympathies ni de celles de votre nation—sympathies que je n'ai pas mérites, mais qui sont le plus grand honneur de ma vie, et le plus noble récompense de mes souffrances, et le plus puissant encouragement à poursuivre le noble but que le peuple des Etats Unis a consacré et en quelque sorte sanctifié par sa sympathie.

Recevez, Monsieur, &c.

KOSSUTH.

Frégate à vapeur des Etats-Unis, *Mississipi*, Rade de Gibraltar, 14 octobre 1851.

Le London Times donne sur Kossuth et sa famille les détails suivans :

Kossuth ressemble beaucoup à ses portraits en vente ; il est de taille moyenne, et ramène ses cheveux de derrière de la tête au sommet. Il porte moustache et collier ; sa barbe est touffue. Un trait, il paraît, ce qui donne dans sa physionomie, c'est la gravité et la bienveillance. On voit briller dans ses yeux clairs l'intelligence et la douceur.

Mme Kossuth est une personne très intéressante, et qui paraît peu faite pour les peines qu'elle a du supporter. Elle a paru extrêmement sensible à tous les témoignages de respect donnés à son mari.

Les deux enfans de Kossuth est un charmant garçon de onze à douze ans, qui a une très jolie figure et les yeux bleus ; on dirait un jeune Kossuth. Sa mère était très simple ; comme de voyageur, de même que celui de son frère. La petite fille paraît avoir deux ans de moins que son frère aîné. Ces enfans paraissent jouir d'une bonne santé et être douée d'une grande vivacité, ils étaient accompagnés de deux réfugiés hongrois de distinction qui veillent sur eux avec une sollicitude paternelle. Ces réfugiés ont au contraire le teint plus [illegible] et des figures [illegible] comme des [illegible] Français et Louis.

Dormir dans son lit toute la grasse matinée ! Il était bien question de cela pour lui !

—Eh bien ! répète le concierge, n'avez-vous pas entendu ? Dès Champmeslé demeure dans la grande rue en face de la statue de saint Benoist, porte à porte avec Mlle Olympe.

—Si fait, j'ai entendu, dit Bannière ; et la preuve, c'est que j'y vais.

Et en homme qui a pris son parti, il s'élança bravement dans la rue, toujours vêtu du costume d'Hérode.

Le concierge referma la porte derrière lui.

XIII.

OÙ CHAMPMELÉ MET BANNIÈRE DANS UN GRAND EMBARRAS.

Bannière suivit la direction indiquée par le concierge. Il trouva la statue de Saint Benoist, et en face, une maison qu'il jugea être celle de Champmeslé.

Mais cette maison était triste et sombre comme le cœur plein de remords et de craintes qui l'habitait. Tous les volets étaient fermés, à l'exception d'un seul,—cet unique volet mal fermé, qui laissait voir la nuit au dehors comme au dehors.

La maison à côté au contraire, celle désignée par le concierge comme étant celle d'Olympe, semblait vivre de cette douce vie nocturne qui n'est dépé plus la veille et pas encore le sommeil. Les persiennes étaient fermées au premier, c'est vrai, seul étage qui parut nouvellement habité, mais à travers les interstices des jalousies on voyait filtrer une lumière rose, qui, tamisée par les rideaux de soie, demongait, soit le boudoir, soit la chambre à coucher d'une jolie femme.

Bannière—Hérode regarde cette charmante lumière rose, poussa un soupir et frappa à la porte de Champmeslé.

Mais probablement, selon le perspectus donné par elle, prospectus fidèle cette fois, le maison était solitaire, car aucune voix coupe retentit sous la main de Bannière, aucun bruit ne répondit.

Bannière frappa six coups. Même silence.

Bannière frappa neuf coups.

Jusque là Bannière avait procédé en doublant et en triplant le nombre trois, qui plaît aux dieux, comme on sait ; mais, voyant qu'on ne répondait pas à son neuf coups, il commença de s'impatienter et entreprit en roulement qui eut bientôt éveillé les choses des trois ou quatre maisons voisines, lesquels commencèrent un concert où toutes les notes basses et toutes les notes aiguës de la gamme canine étaient représentées. Bientôt toute le bruit du marteau et le concert qui en était la suite avaient affecté plus ou moins désagréablement la locataire de la maison voisine, car une de ces jalousies doublées d'un sixeau rose s'ouvrit, et une jeune femme, vraie Marion de comédie, avec son bonnet blanc sur l'oreille, passa sa tête dans l'entrebâillement de la jalousie, et d'une petite voix aigre douce demanda :

—Mais qui donc fait un pareil bruit à une pareille heure ?

—Hélas ! mademoiselle Claire, c'est moi, répondit Bannière.

Bannière avait reconnu une des chambrières d'Olympe, et comme Olympe l'avait nommée Claire, il avait pensé qu'il ne pouvait mieux faire tout ce qu'avait dit Olympe, il se répondait le nom de cette chambrière.

—Qui, vous ? demanda la jeune fille en essayant de percer l'obscurité avec ses yeux de chatte.

—Moi, Bannière le débutant.

—Ah ! madame, s'écria la folle soubrette en se retournant pour adresser la parole à sa maîtresse invisible ; ah ! madame, c'est M. Bannière !

—Comment, M. Bannière ! demanda Olympe.

—Oui, et même.... même.... ah ! madame, excusez-moi si je ne puis m'empêcher de rire, mais le pauvre garçon est en habit de son costume du roi Hérode.

—Impossible ! s'écria Olympe, qui ne pouvait comprendre quelle nouvelle torgnit Bannière avait pu lui apporter.

—Mais si, mais si ! répondit Claire. N'est-ce pas, monsieur Bannière, que vous êtes vêtu en Hérode !

—Hélas ! oui, mademoiselle, dit le malheureux notre.

—Oh ! c'est que madame